Canadian Grain Commission | Commission canadienne des grains

Rapport financier trimestriel :

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les principaux changements quant aux activités, au personnel et aux programmes (non vérifié)

Pour la période se terminant le 30 septembre 2012

Canada

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 1

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme 1
1.2 Méthode de présentation du rapport 1
1.3 Structure financière de la CCG 2

2. FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS CUMULATIFS 2

2.1 Analyse des autorisations disponibles 3
2.2 Analyse des autorisations utilisées 4

3. RISQUES ET INCERTITUDES 5

4. CHANGEMENTS IMPORTANTS QUANT AUX ACTIVITÉS, AU PERSONNEL ET AUX PROGRAMMES 6

5. MISE EN ŒUVRE DU BUDGET 2012 6

ÉTAT DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES (NON VÉRIFIÉ) 7

DÉPENSES MINISTÉRIELLES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (NON VÉRIFIÉ) 8

Commission canadienne des grains
Rapport financier trimestriel
Pour la période se terminant le 30 septembre 2012

1. Introduction

Ce rapport financier trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses* et le *Budget supplémentaire des dépenses*. Il a été préparé par la direction de la Commission canadienne des grains (CCG), tel qu'il est exigé par le paragraphe 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités et le format prescrits par les Normes comptables 1.3 du Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

La Commission canadienne des grains a été créée en 1912. Elle est l'organisme fédéral qui administre les dispositions de la *Loi sur les grains du Canada* (LGC).

Aux termes de la LGC, la CCG a pour mandat « de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur ».

La vision de la CCG est d'être un « chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs ». La CCG rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Pour s'acquitter de son mandat de façon efficace, la CCG cherche à atteindre le résultat stratégique suivant : **les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables et les producteurs céréaliers canadiens sont protégés**.

L'architecture d'harmonisation des programmes de la CCG comporte cinq programmes, et chacun contribue au résultat stratégique de la CCG. Voici ces programmes :

- Programme d'assurance-qualité;
- Programme d'assurance-quantité;
- Programme de recherches sur la qualité des grains;
- Programme de protection des producteurs;
- Services internes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de la CCG, veuillez consulter le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Budget principal des dépenses*.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée) et un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en matière d'information financière à l'égard de l'utilisation du pouvoir de dépenser. Dans l'État des autorisations budgétaires joint à ce rapport, on compare les pouvoirs de dépenser du Ministère accordés par le

Parlement à ceux utilisés par l'organisme. L'information présentée dans l'État des autorisations est conforme à celle du *Budget principal des dépenses* et du *Budget supplémentaire des dépenses*.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la *Loi de crédits*, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

La CCG utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie des rapports ministériels sur le rendement. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement demeurent en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée).

1.3 Structure financière de la CCG

La CCG tire son financement d'une combinaison de crédits parlementaires réguliers, de crédits ponctuels et de l'autorisation de dépenser les recettes tirées des droits perçus. Un fonds renouvelable a été établi pour la CCG en 1995 dans l'espoir que l'organisation puisse s'autofinancer en grande partie par les droits perçus pour ses services. Cependant, les droits d'utilisation de la CCG sont demeurés inchangés depuis 1991, les frais d'exploitation n'ont cessé d'augmenter, et les volumes de grain annuels peuvent varier considérablement d'une année à l'autre. Ainsi, le taux global de recouvrement des coûts, qui était d'environ 90 p. 100 au début des années 1990, se situe aujourd'hui entre 50 et 60 p. 100. En raison de la baisse de son taux de recouvrement des coûts, la CCG a besoin, depuis 1999, de crédits parlementaires ponctuels pour assurer le financement annuel de ses activités.

La structure de financement de la CCG est axée sur les autorisations budgétaires qui sont composées d'autorisations législatives et d'autorisations votées (non législatives). Les autorisations législatives comprennent l'autorisation du régime d'avantages sociaux pour les postes financé par les crédits et l'autorisation des fonds renouvelables de la CCG qui permet à la CCG de dépenser de nouveau les droits qu'elle a perçus. L'autorisation votée est le Crédit 30 – Dépenses de programme, qui comprend l'autorité de crédit annuel et toute autorité des crédits ponctuels pour l'exercice financier.

2. Faits saillants des résultats financiers cumulatifs

Cette section comprend les points importants qui ont eu des répercussions sur les résultats cumulatifs, et/ou ont contribué à la variation nette de ressources disponibles pour l'année et de dépenses réelles et devrait être lue en conjonction avec l'***État des autorisations budgétaires*** et les ***Dépenses ministérielles budgétaires par article courant***, qui se trouvent à la fin du présent rapport.

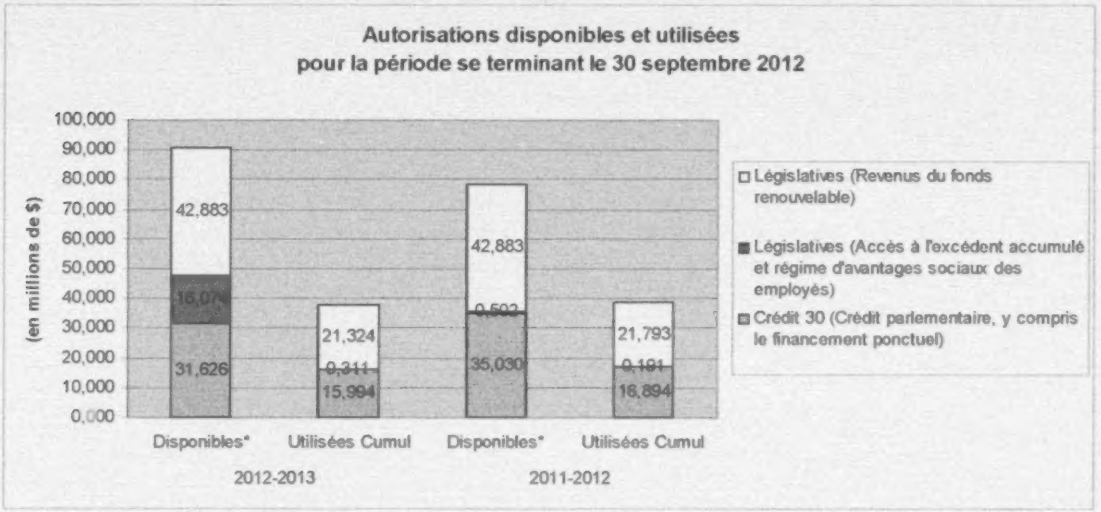

* Autorisations disponibles en fonction des montants approuvés dans le cadre du processus du Budget des dépenses. Montants détaillés dans l'État des autorisations budgétaires.

2.1 Analyse des autorisations disponibles

Tel qu'il est indiqué dans l'*État des autorisations budgétaires*, les autorisations disponibles pour l'utilisation de l'organisme (sans tenir compte des revenus du fonds renouvelable) au cours de l'exercice, en date du 30 septembre 2012, sont de 47,7 millions de dollars, comparativement à 35,5 millions de dollars en date du 30 septembre 2011. L'augmentation de 34,2 % (12,168 millions de dollars) peut être attribuée aux changements suivants apportés aux éléments des sources de financement de la CCG :

1. Dans le cadre du budget de 2012, la CCG a vu son autorisation de crédits ponctuels diminuer de 3,4 millions de dollars pour 2012-2013. Le budget de 2012 visait une autorisation des crédits ponctuels de 26,8 millions de dollars en 2012-2013, tandis que le budget de 2010 visait une autorisation de 30,2 millions de dollars en 2011-2012.

2. La CCG a vu son accès à l'excédent accumulé pour 2012-2013 augmenter de 15,5 millions de dollars par rapport à la même période, l'an dernier. En effet, le budget de 2012 prévoyait que la CCG devrait chercher à obtenir l'autorisation d'utiliser une partie de son excédent accumulé, soit 15,5 millions de dollars, afin de soutenir ses opérations en 2012-2013. La CCG a obtenu cette autorisation le 1er avril 2012. Le budget de 2010 prévoyait que la CCG devrait chercher à obtenir l'autorisation d'utiliser une partie de son excédent accumulé, soit 8,5 millions de dollars, afin de soutenir ses opérations en 2011-2012. La CCG a obtenu cette autorisation en octobre 2011.

Aucun changement n'a été apporté aux autorisations de la CCG au cours du deuxième trimestre.

Les dépenses totales disponibles indiquées dans les *Dépenses ministérielles budgétaires par article courant* diffèrent des revenus bruts du fonds renouvelable figurant dans le *Budget principal des dépenses* et dans l'*État des autorisations budgétaires* étant donné les différences entre les autorisations budgétaires et les dépenses prévues. Selon les prévisions de dépenses, les recettes pouvant être dépensées de nouveau s'élèvent à 37,626 millions de dollars d'après les volumes de grain prévus de 50,6 millions de tonnes, alors que, selon le Budget principal des dépenses, la limite d'autorisation de recettes pouvant être dépensées de nouveau est de 42,883 millions de dollars en 2012-2013.

2.2 Analyse des autorisations utilisées

Tel qu'il est indiqué dans les *Dépenses ministérielles budgétaires par article courant*, le total des dépenses budgétaires de l'organisme au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2012 est de 9,523 millions de dollars, comparativement à 7,750 millions de dollars au 30 septembre 2011. L'augmentation de 22,9 % (1,773 million de dollars) peut être attribuée à une augmentation de l'utilisation des crédits parlementaires en raison d'une baisse des revenus au cours du deuxième trimestre. Le volume de grain manutentionné par la CCG pour la facturation et l'encaissement au cours du deuxième trimestre a diminué de 8,7 % (2,2 millions de tonnes métriques), comparativement au deuxième trimestre l'an dernier.

Le montant total des dépenses du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2012 s'élève à 18,242 millions de dollars, comparativement à 20,179 millions de dollars au 30 septembre 2011. La baisse de 9,6 % (1,937 million de dollars) des dépenses du deuxième trimestre peut être attribuée principalement à une baisse de 13,4 % (2,289 millions de dollars) des dépenses liées au personnel. Les écarts considérables à ce chapitre comprennent une réduction de 41,6 % (0,952 million de dollars) des paiements de liquidation de l'indemnité de départ et une réduction de 17,9 % (0,410 million de dollars) des coûts des heures supplémentaires.

En 2012-2013, les dépenses totales à ce jour ont diminué de 3,2 % (1,248 million de dollars), comparativement à la même période au cours du dernier exercice. Cette baisse est surtout attribuable aux écarts considérables suivants :

1. Les dépenses relatives au personnel ont diminué de 4,6 % (1,502 million de dollars) au cours du deuxième trimestre, comparativement à la même période l'an dernier, en raison de la réduction des paiements de liquidation de l'indemnité de départ et de la baisse des heures supplémentaires.

2. Les charges de location ont augmenté de 27,7 % (0,553 million de dollars) comparativement à la même période l'an dernier. On peut attribuer 48,4 % (0,267 million de dollars) de cette augmentation à la hausse des paiements de loyer pour les locaux à bureaux.

Comme l'indiquent l'*État des autorisations budgétaires* et les *Dépenses ministérielles budgétaires par article courant*, les dépenses globales sont constantes d'un trimestre à l'autre.

3. Risques et incertitudes

La CCG obtient du financement par l'entremise d'autorisations votées et de droits relatifs à la manutention du grain. Les recettes tirées des droits exigés pour les services sont axées en grande partie sur le volume de grain manipulé (le volume varie d'une année à l'autre). Les autorisations continues actuelles fournissent des fonds déterminés pour environ 50 p. 100 du besoin en matière de ressources de la CCG.

L'absence d'un mode de financement stable entraîne un certain nombre de risques pour l'organisation.

Il est possible qu'un manque de financement ait des répercussions négatives sur la capacité de prendre des décisions et de remplir le mandat. Cela se traduirait non seulement par une pénurie d'employés qualifiés, mais aussi par le risque que la capacité scientifique et technique de la CCG n'évolue pas au même rythme que les besoins de l'industrie céréalière. Afin de réduire ces risques, la CCG doit s'assurer que les ressources sont affectées aux questions existantes et émergentes en matière de la qualité du grain, et que les affectations du budget d'immobilisations sont suffisantes pour obtenir l'équipement nécessaire pour répondre aux normes internationales. Le fonds renouvelable est utilisé de la façon la plus efficace possible, notamment en planifiant et en prenant les mesures nécessaires en vue d'un mouvement de balancier de 20 % quant au volume de grain prévu lors de l'établissement du budget. De plus, on réaménage le budget au cours de l'année afin de l'adapter en fonction des changements en matière de besoins et de priorités.

Au cours des dernières années, le gouvernement a déposé deux projets de loi (C-13 et C-39) en vue de modifier la LGC. Les deux projets de loi sont morts au feuilleton à la fin de la session parlementaire. On a consulté les membres de l'industrie et les intervenants de nombreuses fois sur le rôle de la CCG aux termes du mandat qui lui est conféré par la LGC ainsi que sur le barème des droits actuel. Les intervenants ont souligné la nécessité de moderniser la LGC afin d'éliminer certains services qui ne sont plus requis, et ils ont insisté sur le fait que les réformes doivent avoir lieu avant l'augmentation des frais d'utilisation, ou au même moment. De ce fait, les modifications proposées à la LGC ont été présentées dans le cadre de la *Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, qui a été déposée le 18 octobre 2012. Bien que le rythme du processus législatif et du processus des frais d'utilisation soit hors du contrôle de la CCG, on s'attend à ce que les changements apportés à la Loi et aux frais d'utilisation entre en vigueur le 1er août 2013. Les modifications proposées à la LGC entraîneraient une réduction des effectifs de la CCG. Les processus législatif et réglementaire comportent de nombreuses étapes; cependant, des changements aux opérations de la CCG pourraient être mis en œuvre dès janvier 2013. Cela pourrait avoir une incidence sur les besoins financiers réels pour le quatrième trimestre de l'exercice 2012-2013 et entraîner des écarts considérables. Les changements apportés à la LGC et aux frais d'utilisation de la CCG auront des répercussions sur toutes les activités de programme.

La CCG évalue actuellement des possibilités pour faire en sorte que du financement suffisant soit en place pour répondre aux besoins opérationnels et aux besoins en dotation ainsi qu'aux besoins financiers découlant des obligations liées à un éventuel réaménagement des effectifs.

4. Changements importants quant aux activités, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun changement important concernant les activités, le personnel et les programmes au cours du dernier trimestre.

5. Mise en œuvre du Budget 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012 et qui seront mises en œuvre dans le but de recentrer le gouvernement et les programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement ainsi que de moderniser et de rationaliser les services administratifs.

La CCG n'est pas touchée par les mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012.

Une autre mesure annoncée dans le Budget 2012 est le financement visant à améliorer les conditions d'investissement commercial. Le Budget 2012 accorde 44,0 M$ d'ici deux ans à la CCG pour l'aider à passer à un modèle de financement durable.

Approuvé par :

Elwin Hermanson
Commissaire en chef
Winnipeg (Manitoba)
Le 5 novembre 2012

Brian Brown
Chef de la direction financière par intérim
Winnipeg (Manitoba)
Le 5 novembre 2012

État des autorisations budgétaires (non vérifié)

Pour la période se terminant le 30 septembre 2012

(en milliers de dollars)	*Exercice 2012-20*			*Exercice 2011-2012*		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013*	Crédits totaux utilisés au cours du trimestre terminé le 30 sept. 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012*	Crédits totaux utilisés au cours du trimestre terminé le 30 sept. 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 30						
Crédits parlementaires, y compris le financement ponctuel	**31 626 $**	**9 367 $**	**15 994 $**	**35 030 $**	**7 604 $**	**16 894 $**
Autorisations législatives :						
Dépenses brutes du fonds renouvelable	58 335	8 719	21 324	42 763	12 420	21 673
Recettes brutes du fonds renouvelable	(42 883)	(8 719)	(21 324)	(42 883)	(12 429)	(21 793)
Dépenses nettes du fonds renouvelable	**15 452 $**	**0 $**	**0 $**	**(120 $)**	**(9 $)**	**(120 $)**
Régime d'avantages sociaux des employés	**622**	**156**	**311**	**622**	**156**	**311**
Autorisations législatives totales	**16 074**	**156**	**311**	**502**	**146**	**191**
Autorisations budgétaires totales	**47 700 $**	**9 523 $**	**16 305 $**	**35 532 $**	**7 750 $**	**17 085 $**

**** Comprend uniquement les autorisations disponibles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.***

Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

Pour la période se terminant le 30 septembre 2012

(en milliers de dollars)	*Exercice 2012-2013* Dépenses totales disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013*	Dépenses prévues durant le trimestre terminé le 30 sept. 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	*Exercice 2011-2012* Dépenses totales disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012*	Dépenses prévues durant le trimestre terminé le 30 sept. 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	70 426 $	14 746 $	31 057 $	60 900 $	17 035 $	32 561 $
Transport et communication	3 714	810	1 638	3 510	1 016	1 877
Information	189	62	83	126	44	67
Services professionnels et spéciaux	2 333	434	1 029	1 956	345	1 046
Location	5 777	1 174	2 548	3 732	1 004	1 995
Services de réparation et d'entretien	288	176	127	675	113	361
Services publics, fournitures et approvisionnements	709	133	313	615	156	329
Acquisition de machinerie et d'équipement	1 875	706	827	1 199	465	641
Autres subventions et paiements	15	1	7	2	1	1
Dépenses totales	**85 326 $**	**18 242 $**	**37 629 $**	**72 715 $**	**20 179 $**	**38 878 $**
Revenus du fonds renouvelable (à verser au crédit)	**(37 626)**	**(8 719)**	**(21 324)**	**(37 183)**	**(12 429)**	**(21 793)**
Autorisations budgétaires totales	**47 700 $**	**9 523 $**	**16 305 $**	**35 532 $**	**7 750 $**	**17 085 $**

**** Comprend uniquement les autorisations disponibles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.***

Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.